

Séance du Conseil général – Rapport sur les dépenses d’insertion

Mardi 26 septembre 2006

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Adjoint au maire de Livry-Gargan

26 IX 06

M. le président,
Mes chers collègues,

J’avais pensé, au début de la séance, que j’allais, à l’occasion de ce rapport, m’adresser à notre collègue Capillon qui a signé, dans le magazine départemental cette fois, une tribune au sujet des problèmes de cette commission relative au RMI. Compte tenu de l’intervention de tout à l’heure, je me disais que même si je n’avais pas l’intention de le traiter de « grincheux », on allait effectivement croire que nous avons quelque chose contre lui !

Je constate que c’est Ludovic Toro qui a souhaité intervenir sur cette question et que, pour ce qui le concerne, si « grincheux » le choque, le terme « incompetents » dont il gratifie l’ensemble des élus de la majorité départementale ne le choque pas. Dont acte. Personnellement, je ne demanderai pas un rappel au règlement sur ce point.

Je voudrais simplement apporter quelques précisions sur ce mauvais procès qui est fait aux élus de la majorité départementale, relatif à cette commission mise en place.

Je souhaite rappeler tout d’abord que l’Assemblée départementale et sa majorité ont été animées d’un esprit tout à fait républicain dans la mise en œuvre de cette commission, puisqu’alors que rien ne nous y obligeait, sa présidence -sur proposition du président du Conseil général- a été confiée à un membre de l’opposition.

Ensuite, je ne m’attarderai pas, parce que je trouve que nous sommes véritablement là dans le mauvais procès, sur les conditions dans lesquelles, cher Patrice Calméjane, vous avez cru devoir, de manière autonome, convoquer cette commission, nos collègues ayant reçu 48 heures à l’avance la date que vous aviez choisie sans aucune concertation. Tout ceci passant en dehors de tout fonctionnement habituel de l’administration départementale, mais peut-être ne le connaissez-vous pas. Toujours est-il que si vous aviez souhaité que personne ne puisse venir, vous ne vous y seriez probablement pas pris autrement.

En revanche, d’autres choses m’ont davantage surprises. En effet, dès que cette commission a été mise en place -je n’ai pas souhaité en faire partie, étant membre de l’Exécutif en charge du dossier- j’attendais quand même et j’imaginai que le président de la commission allait prendre contact avec moi, pour organiser la manière dont nous allions travailler. C’est ce que fait tout président de commission permanente, avec les responsables de l’Exécutif, afin de voir quels sont les documents qu’il convient de solliciter de l’administration départementale, quel concours on va demander aux élus en charge de ces questions pour venir présenter un certain nombre de choses devant la commission... Au-delà d’être un élément de courtoisie républicaine, c’est également une manière efficace de travailler. Or, vous n’aviez manifestement pas cette intention, puisqu’à aucun moment vous n’avez pris contact avec moi sur ces questions. Pourtant, j’avais donné des instructions précises à l’administration départementale, y compris pendant la durée de mes congés, pour que non seulement on se prépare à répondre à toutes les demandes qui seraient faites, mais que je sois contacté et que je puisse y faire droit. Il s’avère que je n’étais même pas au courant des dates auxquelles vous avez cru bon de convoquer les réunions !

Enfin, j'ai noté dans le papier écrit par notre collègue Capillon que l'une de vos critiques portait sur la manière d'appliquer la loi : nous ne serions pas assez vigilants sur les critères d'attribution du revenu minimum d'insertion. Je précise, mes chers collègues, au cas où cela ferait encore sujet à manque de clarté dans votre esprit, que l'attribution du RMI répond à des conditions qui sont fixées par la loi de la République, loi et conditions qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la République. J'ajoute que c'est dans ce contexte là que nous intervenons. J'ai bien noté la conclusion de l'article et ce que, pour ma part, je qualifie de triste procès fait aux allocataires du RMI, tenus inévitablement pour des assistés. Bien sûr, tout dispositif -et pas seulement en Seine-Saint-Denis- génère des fraudes. Mais en ce qui me concerne, je n'admets pas que l'on puisse insinuer que la surveillance de ces fraudes et leur dénonciation ne fait pas l'objet de toute l'attention voulue de notre part, de toute la vigilance de la part des élus et des services départementaux. Je vous invite, si vous avez des éléments qui permettent d'attester du contraire, à les présenter ici.

Pour le reste, l'immense majorité des femmes et des hommes qui bénéficient de la solidarité nationale, qui est devenue aujourd'hui malheureusement la solidarité départementale, à travers le RMI, n'en sont pas là par choix. Je ne sais pas si nous rencontrons les mêmes personnes dans nos permanences, mais pour ma part, je sais que les gens viennent me voir pour me demander comment nous pouvons faire pour les aider à s'en sortir. C'est la raison pour laquelle nous avons maintenu 17% de la valeur de l'allocation versée pour mener les politiques d'insertion, que je décline, semaine après semaine en Commission permanente et qui sont d'ailleurs approuvées à l'unanimité jusqu'à maintenant.

Si les gens se trouvent si nombreux, avec les augmentations indiquées dans le rapport (+19% d'allocataires du RMI en deux années), il faut regarder les effets liés aux politiques menées, en particulier ceux liés à la politique nationale. Et force est de constater que la politique nationale de l'emploi, depuis quatre années, est un échec dramatique pour le pays. Alors, il paraît que les chiffres baissent ! Effectivement, les chiffres des personnes qui sont indemnisées par l'assurance chômage baissent. D'une part, parce que le nombre d'allocataires du RMI augmente. A cet égard, je veux rappeler ici que lorsque nous sommes allés voir le ministre Borloo, Michel Teulet pourra vous le confirmer, il nous a dit : « effectivement, vos allocataires augmentent, comme partout. C'est le résultat de la nouvelle convention UNEDIC ». De fait, le nombre des chômeurs baisse, parce que le nombre d'allocataires du RMI augmente. D'autre part, parce que nous nous trouvons aussi dans une configuration démographique qui fait que les premières classes d'âge du baby boom arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite. Ils ne sont donc plus des chômeurs indemnisés, mais des retraités qui reçoivent, fort légitimement, leur retraite. Et tant mieux pour eux !

Cette glorification d'une politique de l'emploi, qui connaîtrait une baisse extraordinaire du nombre de chômeurs depuis quelque temps, permet simplement d'en revenir aux chiffres qui sont ceux que nous vous avons laissés en 2002. En gros, on a perdu quatre années et demi ! Vous avez simplement réussi à revenir au taux de chômage et au nombre de demandeurs d'emplois qui était celui du mois de mai 2002. Et vous l'avez fait au prix d'un retournement complet de philosophie en matière de politique de l'emploi. Vous nous avez dit, vos amis ont dit, en 2002 : « il faut baisser les charges. C'est par la baisse des charges et non par les emplois aidés que l'on fera diminuer le chômage ». Vous avez baissé les charges, vous avez supprimé les emplois aidés et le chômage s'est remis à augmenter : 250 000 chômeurs de plus. Puis discrètement, sans appeler un chat un chat, M. Borloo a créé le CIVIS, les contrats d'avenir, ainsi qu'un certain nombre d'autres dispositifs. On vient même, maintenant, dans des conditions beaucoup plus précaires et en moins grand nombre, de rétablir les assistants d'éducation dans les établissements. Autrement dit, vous faites la même chose que ce que nous avons fait, mais en moins bien et plus tard, après avoir perdu beaucoup de temps ! Cela ne vous autorise pas à vous glorifier ensuite des résultats que

cela donne, qui nous ramènent simplement à la case départ. Excusez-moi, mais il n'y a vraiment pas de quoi faire cocorico !

Vous avez évoqué, mon cher collègue Toro, la problématique de la loi SRU. Ce n'est pas une surprise ! Effectivement, mon groupe, par ma voix mais aussi par celle d'autres collègues, puisque nous avons eu la chance d'avoir plusieurs séances pour préparer le budget, a clairement indiqué qu'il était favorable à ne plus aider, en toutes circonstances, les communes qui, de l'avis du préfet -représentant de l'Etat et du gouvernement- faisaient l'objet d'un constat de carence par rapport à la loi SRU. C'est-à-dire -et ne mélangez pas Livry-Gargan dans cette affaire, ni Pavillons-sous-Bois, ni Neuilly-Plaisance, pas plus qu'un certain nombre d'autres communes- non pas les villes qui n'ont pas le chiffre fixé par la loi, qui ont vingt ans pour essayer d'y parvenir et dont on peut apprécier que leurs élus font ou ne font pas les efforts pour ce faire, mais les villes -peu nombreuses, le préfet a été gentil- où on ne peut pas ne pas voir qu'il n'y a pas eu la volonté politique de respecter la loi.

La loi SRU est une loi qui a vocation à permettre la solidarité, la mixité sociale, qui a vocation à permettre, particulièrement dans un département comme le nôtre, d'assurer une égalité des territoires. Quand l'Etat lui-même reconnaît, dans un département comme celui-ci, qu'il y a volonté délibérée de ne pas l'appliquer -et quand je dis volonté délibérée, elle a aussi été politiquement assumée dans le discours public- le Conseil général peut bien s'y référer, sur un certain nombre d'éléments pour lesquels il a une marge d'appréciation, où il n'est pas dans une répartition obligatoire, où il n'a pas à faire face -comme c'est le cas pour les collèges- à des obligations qui lui sont fixées par la loi. Evidemment, non pas avec l'idée de vouloir supprimer le FSL, comme vous le suggérez -mais peut-être est-ce là un fantasme inavoué- aux habitants de ces communes ! Parce qu'en plus, si on ne leur donne pas de logement à loyer modéré, permettons au moins qu'ils aient la possibilité de payer celui-ci dans des conditions aidées ! Nous avons donc la possibilité, c'est ce qui est proposé et ce qui fait débat, de ne pas aider en toutes circonstances les villes qui font l'objet d'un constat de carence. Parce qu'à un moment donné, quand la volonté est manifeste de ne pas respecter la loi, « taper au porte-monnaie » est peut la seule manière de rappeler à l'ordre et de dire qu'il faut avancer.

Je tenais à cette précision, car il faut éviter de mettre dans le même sac les villes qui, effectivement, font les efforts nécessaires pour respecter la loi -il y en a d'ailleurs à droite comme à gauche- et les villes dont les représentants ont clairement décidé et l'ont publiquement dit à un moment donné -y compris dans des réceptions de vœux, mon cher collègue Raymond Coenne- qu'ils ne voulaient pas l'appliquer, qu'ils ne l'appliqueraient pas et, à la rigueur, que ce serait même un brevet de bonne gestion de leur ville.

Enfin, je voulais vous dire, M. le président, par rapport à votre intervention précédente, qu'il ne faut pas confondre ce que dit le préfet, lorsqu'il décrit la réalité des résultats de la politique de sécurité dans ce département depuis quatre ans, avec la réaction de diversion du ministre de l'Intérieur, qui, lui, n'a pas pour culture d'admettre ses échecs.